

Rattrapages à moins de 8

Par Celia92, le 21/05/2019 à 14:03

Bonjour,

Je suis en troisième année de droit. J'ai obtenu le résultat de 7 au S5 et je ne sais pas combien je vais obtenir au S6..

En effet, j'était obligé de travailler avec de gros horaires pendant ces deux semestres donc je n'ai pas pu me pencher suffisamment sur les cours.

Les rattrapages sont accessibles que si l'on a au moins 8/20 à l'année et je ne suis pas sûre d'obtenir cette note.

Je veux à tout prix passer les rattrapages, je pense qu'aux rattrapages je pourrais m'en sortir et valider.

Pensez-vous que je peux demander au doyen de passer aux rattrapages si je n'obtiens pas 8 à l'année en expliquant les problèmes que j'ai pu avoir au S5 et ma forte motivation, volonté de réussir aux rattrapages ?

Par Isidore Beautrelet, le 22/05/2019 à 12:27

Bonjour

Vous pouvez toujours tenter mais à mon avis ils vous diront qu'ils ne pourront pas faire d'exception au règlement.